



UNION OU FEDERATION D'ASSOCIATIONS

Dossier commun de demande d'agrément au titre du volontariat associatif

Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

**A adresser au ministère de la jeunesse, du sport et de la vie associative
Direction de la vie associative, de l'emploi et des formations¹**

**Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir
votre demande d'agrément :**

- **Des informations pratiques présentant le dossier à remplir (page 2)**
- **La liste des pièces à joindre au dossier (page 3)**
- **Une demande d'agrément à compléter comprenant 6 fiches (page 4 à 13)**
- **Un modèle de compte rendu annuel (page 14 à 17)**
- **Une déclaration annuelle obligatoire des données sociales des volontaires (page 18)**

Renseigner la case correspondant à votre situation :

première demande

renouvellement d'une demande

Cadre réservé au service :

¹ Adresse : 95 avenue de France, 75650 Paris Cedex 13

Informations pratiques

Ce dossier est destiné aux unions et aux fédérations d'associations qui veulent bénéficier pour eux mêmes et leurs associations membres qui le souhaitent, des dispositions du 2^{ème} de l'article 1^{er} du décret pris pour l'application de la loi du 23 mai 2006 qui prévoit que :

« L'agrément est délivré par le ministre en charge de la vie associative lorsque l'association est une union visée à l'article 7 du décret du 16 août 1901 susvisé ou une fédération d'associations constituée sous forme d'association ayant une activité à vocation nationale et qui justifie disposer d'au moins quatre associations membres ayant leur siège dans des régions différentes. »

Dans un but de simplification de la procédure, ce dossier global présente un caractère déclaratif qui oblige l'union ou la fédération à attester que ses associations membres remplissent les conditions légales et réglementaires de l'agrément et s'engageant à proposer et à mettre en œuvre des missions de volontariat conformément aux indications portées dans le dossier commun de demande d'agrément.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 6 fiches, d'un modèle de compte rendu et d'une déclaration annuelle type :

➤ Fiche n° 1 : Présentation de votre organisme

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous indiquerez les éléments d'identification de votre union ou de votre fédération d'ordre administratif et juridique ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines, la liste des associations membres qui sollicitent par votre intermédiaire le bénéfice de l'agrément de volontariat associatif. Pour chacune de ces associations diverses indications d'ordre administratif et juridique.

Si votre dossier est une demande de renouvellement d'agrément, ne remplissez que les rubriques concernant des éléments qui auraient été modifiés depuis la demande précédente.

➤ Fiche n° 2 : Informations relatives aux volontaires

➤ Fiche n° 3 : Présentation de la ou des missions d'intérêt général de l'union ou de la fédération et des membres figurant sur la liste mentionnée en fiche 1

➤ Fiche n° 4 : Moyens mobilisés par l'union ou la fédération et leurs membres figurant sur la liste mentionnée en fiche 1 (moyens humains, moyens matériels et conditions d'encadrement)

Ces 3 fiches doivent permettre de souligner la cohérence du projet de volontariat de l'union ou de la fédération et de leurs membres. Elles sont essentielles pour l'instruction de la demande. Elles décrivent les missions de volontariat associatif, les profils des personnes susceptibles de s'engager à accomplir ses missions au sein des structures d'accueil, une estimation la plus crédible possible du nombre de volontaires engagés au titre de chacune des années civiles comprises dans la durée de l'agrément et la durée des engagements, et les moyens humains et matériels de l'union ou de la fédération et de leurs membres.

➤ Fiche n° 5 : Moyens Budgétaires de l'union ou de la fédération

Dans cette fiche figure notamment un modèle de budget prévisionnel de l'union ou de la fédération établi conformément à la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre à la place de cette fiche.

Par ailleurs, l'union ou la fédération certifiera que ses associations membres figurant sur la liste du dossier remplissent les critères financiers prévus par les dispositions réglementaires (Cf. fiche 6).

➤ Fiche n° 6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit être signée par le représentant légal de l'union ou de la fédération, ou par son mandataire. La demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

➤ Modèle de compte rendu annuel

Les organismes agréés rendent compte, pour chaque année écoulée, de leurs activités et de celles de leurs membres au titre du volontariat associatif. Le compte-rendu d'activité joint au dossier doit être détaché et retourné à l'autorité administrative ayant délivré l'agrément avant le 31 mars de l'année civile suivante.

➤ Déclaration annuelle obligatoire des données sociales des volontaires

Chaque année, les organismes agréés envoient cette déclaration avant le 31 janvier pour l'exercice précédent. Elle est indispensable à la validation des droits à pension pour les volontaires, qui résultent du cumul des cotisations versées par les associations et des versements à la charge de la solidarité nationale.

Pièces à joindre

La liste de ces pièces est la suivante :

➤ Pour l'Union ou la Fédération qui dépose le dossier commun de demande d'agrément :

- Ses statuts et, si la mention n'est pas portée aux statuts, la délibération de l'organe statutairement compétent prévoyant l'accueil de volontaires ;
- Pour l'union d'associations ou à la fédération d'associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, une copie du dernier récépissé de la déclaration en préfecture et, le cas échéant, la copie du décret portant reconnaissance d'utilité publique ;
- Pour l'union d'associations ou à la fédération d'associations régies par le code civil local, une copie de son inscription au registre des associations du tribunal d'instance faisant apparaître, le cas échéant, la reconnaissance de mission d'utilité publique ;
- Le cas échéant, une attestation de dépôt de la demande d'agrément au titre du service civil volontaire ou la copie de l'agrément délivré ;
- Son rapport d'activité sur le dernier exercice clos ;
- Les comptes annuels des trois derniers exercices clos ou depuis la création de l'union ou de la fédération assortis, le cas échéant, des rapports des commissaires aux comptes.

➤ **L'attestation sur l'honneur** signée par le représentant légal de l'union ou de la fédération permet notamment **d'attester que les associations membres remplissent les conditions** légales et réglementaires **de l'agrément** et s'engagent proposer et à mettre en œuvre les missions de volontariat conformément aux indications portées dans le dossier commun de demande d'agrément.

➤ **L'union ou la fédération est donc responsable**, au regard des conditions de son agrément, du respect par les associations membres des conditions d'accueil et de suivi des volontaires qui accomplissent auprès d'elle leur volontariat.

➤ **Pour un renouvellement**, les fiches relatives à la présentation de votre union ou de votre fédération et de leurs membres ne sont à produire et à compléter que si des informations nouvelles ou des mises à jour sont nécessaires.

➤ Lors du renouvellement de votre agrément, **le dossier doit être complété** par les copies des comptes rendus synthétiques de chacune des années couvrant l'agrément précédent.

Fiche n° I.

Présentation de votre union ou fédération

I) Identification de votre union ou de votre fédération :

Nom de votre union ou fédération :

Sigle:

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Numéro SIRET² : Code APE (NAF) :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Réseau auquel est affiliée votre union ou votre fédération (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).
.....Champs d'intervention : local ou départemental régional national à l'étrangerObjet principal : sport culture loisirs Action sociale, humanitaire tourisme
 santé défense de l'environnement associations religieuses, philosophiques
 expression de défense de droits et d'intérêts communs et expression politique yc parents d'élèves
 syndicats et groupements professionnels, salariés ou patronaux
 Clubs de troisième âge et de loisirs de personnes âgées autres

Identification du représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier d'agrément

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour.

² L'union ou la fédération doit disposer d'un numéro SIRET et du code NAF qui constituera un identifiant dans ses relations avec les services administratifs. Si vous ne disposez pas de ces numéros, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee. La démarche est gratuite.

Fiche n° I. (suite)

Renseignements

II) Renseignements administratifs et juridiques

- Pour l'union d'associations ou à la fédération d'associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901
 -Date de publication de la création au Journal Officiel :
- Date du décret portant reconnaissance d'utilité publique :
- Pour l'union d'associations ou à la fédération d'associations régies par le code civil local
 -Date de publication de l'inscription au registre des associations :

Votre union ou votre fédération dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non
 Si oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément : _____ attribué par _____ en date du : _____

➤ Votre union ou votre fédération sollicite également l'agrément SERVICE CIVIL VOLONTAIRE
 OUI NON

Si l'agrément a été délivré en indiquer la date : |_|_|_|_|_|_|_| et le numéro :

➤ Votre union ou votre fédération a-t-elle une convention au titre du volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité

OUI NON

Si oui, indiquer la date de la convention : :|_|_|_|_|_|_|_|
 et l'autorité administrative signataire :

III) Renseignements concernant les ressources humaines

Moyens humains de l'union ou de la fédération

- Bénévoles : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre union ou de votre fédération, de manière non rémunérée.
 -Salariés : nombre de CDI, d'une part, et de CDD, d'autre part, en indiquant les temps partiels, au 31 décembre de l'année écoulée.

Bénévoles :

Nombre total de salariés :

Salariés en CDI :

Dont temps partiels :

Salariés en CDD :

Dont temps partiels :

Fiche n° I. (suite)

Liste des associations membres

sollicitant l'agrément au titre du volontariat associatif

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET³ : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

Nom de l'association :
Adresse du siège
Numéro SIRET : Code APE (NAF) :

³ Les membres de l'union ou de la fédération doivent disposer chacun d'un numéro SIRET et du code NAF qui constituera un identifiant dans leurs relations avec les services administratifs. Si vous ne disposez pas de ces numéros, il vous faut, dès maintenant, demander gratuitement ce numéro à la direction régionale de l'Insee.

Fiche n° II.

Informations relatives aux volontaires

➤ Nombre de volontaires que l'union ou la fédération et leurs membres envisagent d'accueillir simultanément par année civile dont le nombre de volontaires susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC⁴ au titre du service civil volontaire

N°SIREN de chaque association sollicitant l'agrément : 9 chiffres	Année n		Année n+1		Année n+2		Année n+3	
	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec
Total union ou fédération								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								

➤ Nombre d'engagements cumulés par année civile⁵ que l'union ou la fédération et leurs membres envisagent d'accueillir dont le nombre d'engagements cumulés susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC au titre du service civil volontaire

N°SIREN de chaque association sollicitant l'agrément : 9 chiffres	Année n		Année n+1		Année n+2		Année n+3	
	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec
Total union ou fédération								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								
N°								

⁴ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

⁵ exemple : le nombre d'engagements se calcule ainsi : lorsque, au cours de la même année civile, l'association engage 3 volontaires dont l'un exerce son activité 2 mois, le second 4 mois, le troisième 6 mois, le nombre d'engagements cumulés est 1.

➤ Profil du ou (des) personnes(s) pouvant être accueilli(s) comme volontaire par l'union ou la fédération et leurs membres. (âge, niveau d'études, expérience antérieure en volontariat, niveau professionnel, autres)

➤ Autres informations pertinentes que vous souhaitez indiquer

Fiche n° III.

Présentation des missions d'intérêt général

Les données ci-après constituent une synthèse des missions de volontariat proposées et mises en œuvre par l'union ou la fédération et leurs membres mentionnés sur la liste

Si vous proposez plusieurs types de missions de volontariat, il faut joindre une fiche pour chaque type de mission différent.

➤Thèmes des missions (Cf. l'article 1^{er} de la loi du 23 mai 2006)

➤Types des missions (exemples : protection et mise en valeur de l'environnement, aide aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, accompagnement scolaire, aide aux plus démunis et lutte contre l'exclusion, protection et promotion du patrimoine historique, activités culturelles, prévention – éducation – information en matière de santé publique, etc.)

➤Description du programme d'activités confiées au(x) jeune(s) dans le cadre du type de mission de service civil volontaire

➤Lieux d'interventions

- Commune(s) :.....
- Département (s) :.....
- France entière
- Autres pays de l'Union européenne et/ou de l'Espace économique européen :.....

➤Date de mise en œuvre prévue

Du |_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|

➤Décrire en quoi ce type mission contribue à renforcer le lien social

Fiche n° IV

Moyens mobilisés pour la réalisation du type mission

moyens humains, moyens matériels, conditions d'encadrement
 Les données ci-après sont globales pour l'union ou la fédération et leurs membres mentionnés sur la liste

Cette note détaillée⁶ est destinée à d'apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, d'encadrement, de formation, de vie, d'exercice de leurs fonctions et précisant les modalités de financement des missions des volontaires.

Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Moyens affectés à la phase d'adaptation à la mission

Conditions d'encadrement du ou des jeune(s)

Le responsable au siège de l'union ou de la fédération

Nom et prénom :

Tél :

Responsable(s) de l'encadrement

Nom et prénom :

Tél :

Nom et prénom :

Tél :

Nom et prénom :

Tél :

Préciser les modalités d'accueil et de suivi (en particulier s'il s'agit de volontaires ressortissant d'un pays de l'UE accueillis en France ou de volontaires français exerçant leur volontariat dans un des pays de l'Union européenne et/ou de l'Espace économique européen)

⁶ Cette note est déterminante dans le cadre de l'instruction de la demande d'agrément (Cf. § 17).

Fiche n° V.

Moyens budgétaires des derniers exercices

Cette fiche ne concerne que l'union ou la fédération

➤ Joindre les comptes annuels des trois derniers exercices clos ou depuis la création de l'union ou de la fédération assortis, le cas échéant, des rapports des commissaires aux comptes

➤ Précisez les données suivantes issues du compte d'exploitation du dernier exercice clos (N – 1) :

Le 3^{ème} de l'article 2 du décret pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif prévoit au titre des conditions de l'agrément que l'association, l'union, la fédération ou la fondation doit disposer « de ressources d'origine privée supérieures à 15 % de son budget annuel au cours des trois derniers exercices clos ou depuis sa création. »

Le tableau, ci-après, a pour objet de déterminer si votre organisme respecte cette condition.

Exercice 20__ N-1	A	Total des comptes produits (classe 7)	
	B	Total du compte 74 (subventions d'exploitation)	
	C	Total du compte 7715 (subventions d'équilibre)	
	D	% des autres comptes produits / total = $[A-(B+C)]/A \times 100$	
Exercice 20__ N-2	A	Total des comptes produits (classe 7)	
	B	Total du compte 74 (subventions d'exploitation)	
	C	Total du compte 7715 (subventions d'équilibre)	
	D	% des autres comptes produits / total = $[A-(B+C)]/A \times 100$	
Exercice 20__ N-3	A	Total des comptes produits (classe 7)	
	B	Total du compte 74 (subventions d'exploitation)	
	C	Total du compte 7715 (subventions d'équilibre)	
	D	% des autres comptes produits / total = $[A-(B+C)]/A \times 100$	

Rappel

Les associations membres doivent certifier auprès de la fédération ou de l'union qu'elles répondent aux critères financiers prévus notamment à l'article 2 du décret pris pour l'application du titre I de la loi du 23 mai 2006.

Fiche n° V (suite).

Budget prévisionnel de l'exercice en cours

Les données ci-après ne concernent que l'union ou la fédération

Exercice 200_

CHARGES	Montant	PRODUITS (1)	Montant
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations immobilières et immobilières		-	
Entretien et réparation		- Service civil volontaire	
Assurance		Région(s):	
Documentation		-	
Divers		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
(Rémunération des personnels,		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel)			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
		79 – Transferts de charges	
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature, produit du mécénat	
TOTAL général		TOTAL général	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fiche n° VI.

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement). Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'union ou de la fédération, il lui faut joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de (l'Union ou de la fédération)

➤ certifie que (l'union ou la fédération) ainsi que les associations membres figurant sur la liste mentionnée au dossier commun :

- sont en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- disposent d'un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que de celle de leurs préposés et des participants aux activités qu'elles proposent et prévoyant que les assurés sont tiers entre eux permettant de vérifier l'assurance responsabilité civile de l'union ou de la fédération ainsi que des associations membres figurant sur la liste mentionnée au dossier commun ;

- remplissent les conditions légales et réglementaires de l'agrément, notamment au regard de l'article 2 du décret pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif, et se sont engagées à mettre en œuvre les missions de volontariat conformément aux indications portées dans le dossier commun de demande d'agrément ;

➤ certifie les informations du présent dossier exactes.

Fait, le à

Signature

Attention

- Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
- L'union ou la fédération est notamment responsable, au regard des conditions de son agrément, du respect par les associations membres des conditions d'accueil et de suivi des volontaires qui accomplissent auprès d'elle leur volontariat.
- Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Compte rendu annuel

Cette fiche doit être détachée et retournée pour chaque année écoulée avant le 31 mars suivant l'année civile précédente au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, direction de la vie associative, de l'emploi et des formations. Elle synthétise l'activité de l'ensemble des organismes agréés (fédération, union et membres inscrits sur la liste annexée à la décision d'agrément).

Nom de votre union ou fédération :

Sigle:

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Numéro SIRET⁷ : Code APE (NAF) :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Champs d'intervention : local ou départemental régional national à l'étranger

Objet principal : sport culture loisirs Action sociale, humanitaire tourisme

santé défense de l'environnement associations religieuses, philosophiques

expression de défense de droits et d'intérêts communs et expression politique yc parents d'élèves

syndicats et groupements professionnels, salariés ou patronaux

Clubs de troisième âge et de loisirs de personnes âgées autres

⁷ L'union ou la fédération doit disposer d'un numéro SIRET et du code NAF qui constituera un identifiant dans ses relations avec les services administratifs. Si vous ne disposez pas de ces numéros, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee. La démarche est gratuite.

➤ Nombre de volontaires que l'union ou la fédération et leurs membres ont engagés au cours de l'année civile 20__ dont le nombre de volontaires susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC au titre du service civil volontaire

➤ Nombre d'engagements cumulés au cours de l'année civile 20__⁸ que l'union ou la fédération et leurs membres ont accueilli dont le nombre d'engagements cumulés susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC au titre du service civil volontaire

N°SIREN de chaque association agréée : 9 chiffres	Année 20__			
	Nombre volontaires engagés		Nombre engagements cumulés	
	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec
Total union ou fédération et leurs membres				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				
N°				

➤ Volontariat exercé hors de France (Union européenne et/ou Espace économique européen)

Identifiant SIRET de chaque entité sollicitant l'agrément	Année 20__
N°	
N°	
N°	
N°	
N°	
N°	

➤ Profil des contrats de volontariat associatif

	0-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10-12 mois	13-18 mois	19-24 mois
Nombre						

⁸ exemple : le nombre d'engagements se calcule ainsi : lorsque, au cours de la même année civile, l'association engage 3 volontaires dont l'un exerce son activité 2 mois, le second 4 mois, le troisième 6 mois, le nombre d'engagements cumulés est 1.

➤ Profils des volontaires

L'âge et le sexe

	16 à 17 ans		18 à 25 ans		25 à 59 ans		60 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre								

Niveau de qualification

	Pas ou peu de formation	CAP, BEP	Bac/Brevet professionnel	BTS/DEUG/DUT	Licence/Maîtrise	Ingénieur/bac +5
Nombre						

Situation professionnelle

	Elève, étudiant	Emploi	Chômage	Stagiaire de la formation professionnelle	Inactif
Nombre					

Catégorie socioprofessionnelle

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
Nombre								

Niveau d'indemnité mensuelle

	- de 100 €	100 à 199 €	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 au max
Nombre						

Nationalité

	Français ⁹	Frontaliers UE ¹⁰	Autres UE	EEE non UE ¹¹	Non européens ¹²
Nombre					

➤ Les missions

Secteur(s) d'activité

	Sport	Culture	Loisirs	Action sociale Humanitaire	Santé
Nombre De Volontaires					

	Environnement Naturel	Technique recherche	Défense de droits	Syndicats et groupements	Autres
Nombre de volontaires					

⁹ Sont compris les ressortissants de Monaco et d'Andorre

¹⁰ Belgique, Luxembourg, Allemagne, Italie et Espagne

¹¹ Islande, Norvège, et Liechtenstein

¹² Résident en France régulièrement depuis plus d'un an. Toutefois, la condition de durée de résidence « ne s'applique pas lorsque la personne volontaire est bénéficiaire d'un contrat d'accueil et d'intégration tel que défini à l'article L. 117-1 du code de l'action sociale et des familles

Date(s) et lieu(x) de réalisation des missions :

	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre
Nombre							
Dates							

	Champagne-Ardenne	Corse	Franche Comte	Haute Normandie	Ile De France	Languedoc Roussillon	Limousin
Nombre							
Dates							

	Lorraine	Midi Pyrénées	Nord Pas De Calais	Pays De La Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Nombre							
Dates							

	Rhône-Alpes	DOM	TOM et COM	Pays frontaliers de l'UE/	Autres pays de l'UE	Pays de l'EEE autres qu'UE
Nombre						
Dates						

Détails :

➤ Atteinte des objectifs de l'action :

➤ Autres informations pertinentes que vous souhaitez indiquer :

